



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Marie-Armelle Fouéré

Tél : 05 56 01 73 44

Mail : ma.fouere@inao.gouv.fr
INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

à

M. le Directeur
DREAL Nouvelle-Aquitaine
UD 47
935, avenue Jean-Bru
47916 Agen Cedex 9

Objet : ICPE soumise à autorisation

Bègles, le 24 décembre 2020

Par courriel reçu le 23 décembre 2020, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier de demande d'autorisation d'extension de carrière sur la commune de Layrac.

La commune de Layrac est située dans l'aire géographique de l'AOC « Brulhois ». Elle appartient également aux aires de production des indications géographiques protégées « Agenais », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Comté Tolosan », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest », « Pruneaux d'Agen », « Volailles de Gascogne » et « Volailles du Gers ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

- la demande porte sur le renouvellement et l'extension d'une carrière de sables et graviers autorisée par arrêté préfectoral du 8 août 2014 sur le site de Laussignan, commune de Layrac,
- la demande d'extension se situe dans la continuité de gravières déjà existantes et concerne une surface de 7,7 ha,
- le secteur concerné est dans la plaine alluviale de la Garonne et n'appartient pas à l'aire parcellaire délimitée en AOC « Brulhois ». Les îlots viticoles sont éloignés de plusieurs km du site de la gravière.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'y a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
L'Adjoint du Délégué Territorial,
Romain CHAVIGNON

Copie : DDT 47

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr